

**Motion de Mmes Michèle Künzler, Magdalena Filipowski, MM. Robert Cramer, François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Conditions de location des logements de la Ville: le Conseil administratif doit suspendre le nouveau règlement».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 4 décembre 1996)

*MOTION*

Considérant que:

- la gestion du nouveau règlement de la GIM a fait l'objet d'une motion urgente votée à une très large majorité par le Conseil municipal le 13 novembre 1996;
- la première invite de cette motion demandait explicitement au Conseil administratif de «reporter la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève»;
- la décision prise par le Conseil administratif le 27 novembre 1996 va à l'encontre de cette invite,

le Conseil municipal demande fermement au Conseil administratif de se conformer à la précédente décision du Conseil municipal et de suspendre l'application du nouveau règlement.